



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 5 novembre 2024 :

#### ***Règlement numéro 345-2024 modifiant le plan d'urbanisme***

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 275-2016 afin d'intégrer la notion d'îlot de chaleur.

Ce règlement est entré en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC de L'Islet, le 27 novembre 2024, et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Louise, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour de décembre 2024.

(signé) Margot Rossignol

Margot Rossignol  
Directrice générale/Greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil et dans un journal publié sur le territoire.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour de décembre 2024

(signé) Margot Rossignol

Margot Rossignol  
Directrice générale/Greffière-trésorière